

nom de lieu

**Soustons**

antériorité

date la plus ancienne attestée :  
1097source :  
Cartulaire de Dax

lieux-dits	type de lieu	quartier	cadastre	IGN
bois de Soustons	piqnadar	La Bagnère	AV	4845-639
commune de Soustons	commune			
courant de l'étang de Soustons	cours d'eau	Pont de Labarthe	CM	4846-631
digue de l'embouchure du courant de	lieu divers	Pinsolle	CR	4849-627
étang de Soustons	étang, plan d'eau		CW	4848-635
paroisse de Soustons	commune			



Soustons

La paroisse de **Soustons** est citée dans le *Cartulaire de la cathédrale de Dax, Liber rubeus* au XI<sup>e</sup> siècle sous la dénomination latine *de sostono, sostonum*. La commune de **Soustons**, collectivité territoriale, fut créée en application du décret du 14 décembre 1789 de l'Assemblée constituante. Les citoyens actifs c'est-à-dire payant un certain montant d'impôt, se réunirent le 25 février 1790 dans l'église **Saint Pierre** (voir ce nom) pour élire le premier conseil municipal.

L'affirmation, souvent reprise, suivant laquelle le nom de **Soustons** dériverait de l'expression anglaise *south town* « ville du sud » est évidemment une plaisanterie. **Soustons** est cité au XI<sup>e</sup> siècle, donc environ cent ans avant qu'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, ne devint reine d'Angleterre en 1154. Bénédicte Boyrie-Fénié (*Dictionnaire toponymique des communes des Landes et Bas-Adour*) cite les graphies successives de **Soustons** dans plusieurs documents, outre le Cartulaire de Dax :

*Soston* (1630, Carte de « Gudocus »),

*Soston* (1647, Carte du duché d'Albret),

*Souston* (1651, Carte d'Abbeville),

*Souston* (début XVIII<sup>e</sup> s., Carte « N. de Fer »),

*Souston* (1733, Carte du Gouvernement général de Guienne et de Gascogne).

La prononciation gasconne est Soustoun.

Le -s final a été introduit par l'administration dans la dénomination officielle de la commune au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, probablement à la suite d'une mauvaise interprétation d'un de ces ornements calligraphiques à la forme contournée que les employés aux écritures ajoutaient à la fin des mots pour les enjoliver. Nous en avons relevé

pour le nom Soustons à la fin du XVIIIe siècle pouvant prêter à cette confusion.

**Soustons** vient très probablement du latin *substare* « être dessous » qui a donné en occitan des dérivés parmi lesquels *sosta* au sens d'« abri, hangar » (Alibert), `sousto`, `assousto` « abri contre la pluie, hangar, grange où l'on serre les gerbes » (Mistral), et en gascon `souste` avec le sens de « pâturage limité en montagne » (Palay), *sost* « abri pour les bêtes » (Grosclaude). Le suffixe *-on* `oun` pourrait avoir ici une valeur diminutive, comme le note Mistral pour le languedocien `soustoun`, `soustou` « petit abri, petit hangar » ou une valeur locative, dérivée du vieux suffixe basco-aquitain *-un* et transportée par des pasteurs pyrénéens : « lieu où il y a un abri ».

graphie occitane normalisée

**Soston**

notation phonétique API

[sus'tun]